

PEINTURE FACADE PLIOLITE

Peinture à base de résine Résine PLIOLITE™ en phase solvant.

MAT



DESTINATION

Peinture pour surfaces verticales extérieures et façades en atmosphères rurale, urbaine, industrielle et maritime. Les supports adéquats sont : les enduits de liants hydrauliques, ciments et dérivés, béton, béton cellulaire, amiante, briques, anciennes peintures silicatées ou autres.

PROPRIÉTÉS

- Haute adhérence.
- Résiste aux intempéries.

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

PRÉPARATION

- Les surfaces à peindre seront nettoyées à l'eau sous pression après élimination préalable des parties non adhérentes par grattage et brossage soignés. Attendre 24 heures minimum avant de peindre la façade.
- Si la surface à peindre est contaminée, appliquer un traitement fongicide préventif ou curatif pour éliminer les micro-organismes (mousses, lichens, micro-algues...).
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille.

APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds neufs ou anciens cohérents, appliquer deux couches.
- Sur support absorbant ou farinant, appliquer une première couche diluée à 5%, suivie de deux couches.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

DILUTION

Indication

Diluant : **White spirit**
à 5 %.

Dilution brosse-rouleau : **Diluer de 0 à 5 %.**

Dilution pistolet : **Diluer**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Mat	LIANT Résine PLIOLITE™	RENDEMENT 6 à 8 m²/L en fonction du support à traiter.
BRILLANT SPECULAIRE Inférieur à 10 sous 85°	DENSITÉ 1,32	CONSERVATION 24 mois
TEINTES Blanc et ton pierre	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Sec : 4 h • Recouvrable : 24 h	CONDITIONNEMENT 10 litres.

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 7b1
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité disponible sur Quick Fds : www.quickfds.com
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/c) : 430 g/l. Ce produit contient moins de 415 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.